

Plan de développement du CT Olympiade 2020 – 2024



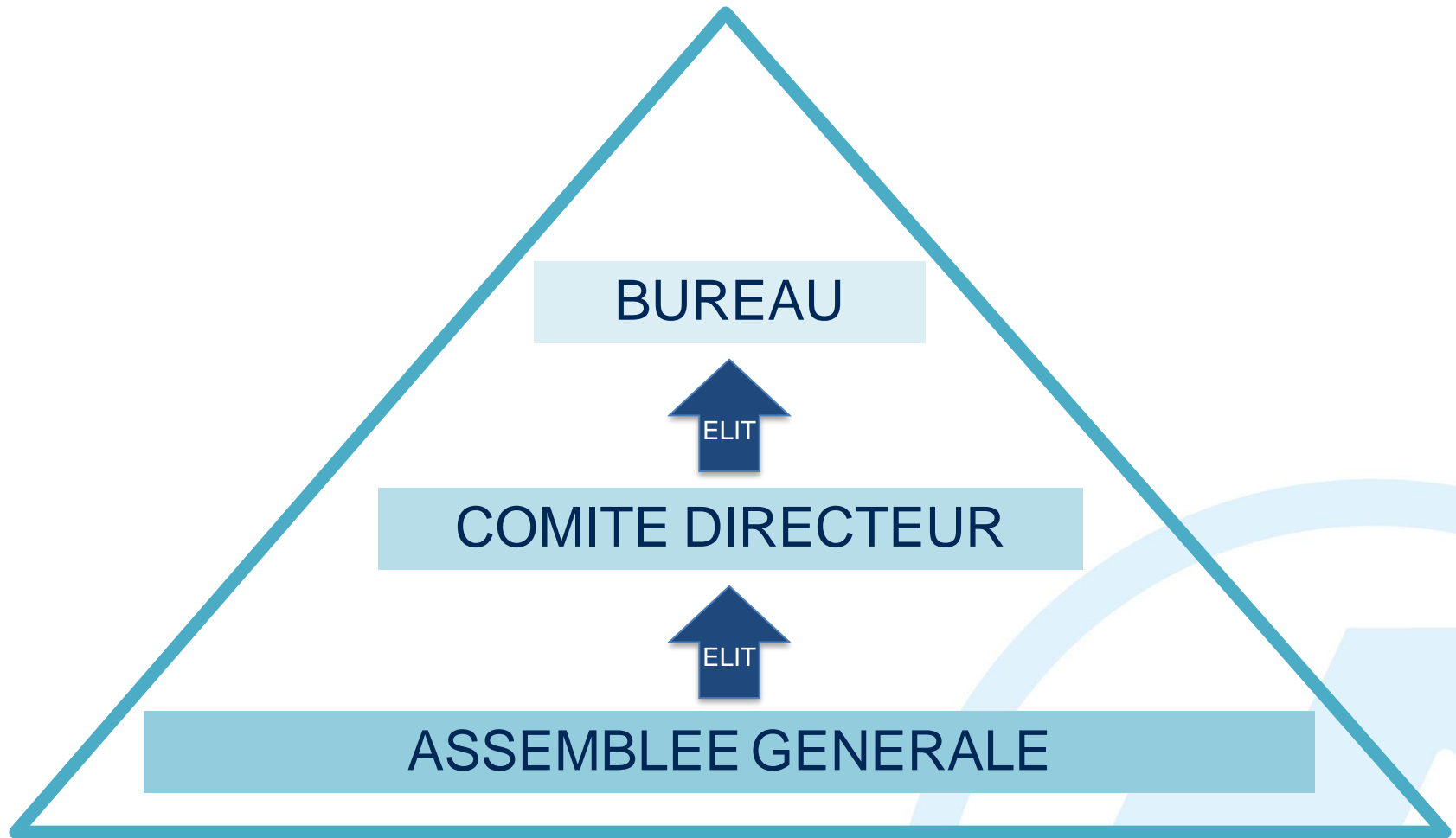
Plan de développement

- Réorganisation des instances opérationnelles ;
- Un découpage budgétaire affiné ;
- Une collaboration plus étroite avec les clubs



Réorganisation des instances opérationnelles

Schéma organisationnel



Réorganisation des instances opérationnelles

Prérogatives de chaque instance

Assemblée Générale

- Elit ses représentants tous les 4 ans ;
- Définit, oriente et contrôle la politique du comité ;
- Entend le rapport d'activités, le rapport moral et le rapport financier de l'année écoulée ;
- Approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget ;
- Fixe le montant de la part territorial ;

Comité Directeur

- Administre le Comité Territorial ;
- Propose des orientations stratégiques et politiques à l'Assemblée Générale ;
- Suit l'exécution du budget ;
- Mène les projets en respect des orientations définies par l'Assemblée Générale ;

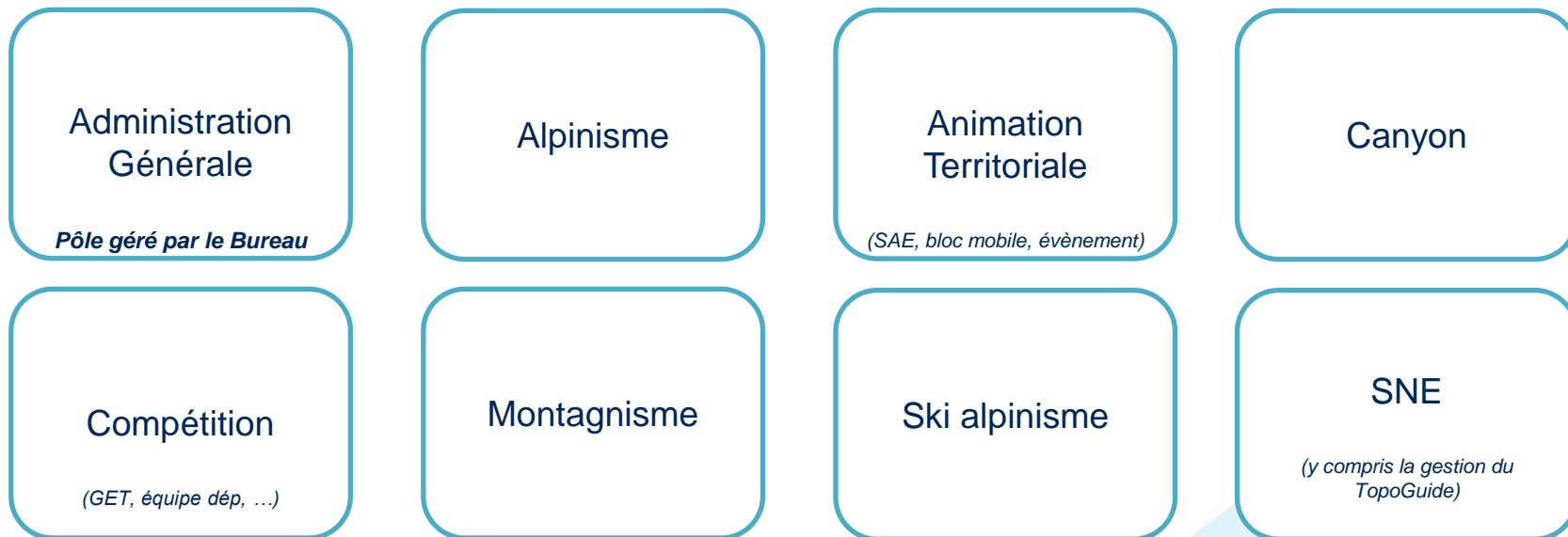
Bureau

- Assure la mise en œuvre de la politique territorial définie en Assemblée Générale ;
- Ordonne les dépenses et représente le Comité Territorial auprès des interlocuteurs extérieurs ;
- S'occupe de la gestion des ressources humaines (salariés) ;

Réorganisation des instances opérationnelles

Création de « Pôles d'activités »

Huit pôles d'activités correspondant aux principales missions du Comité Territorial



Chaque pôle sera composé **d'un binôme** issu des membres élus du Comité Directeur. Ces derniers seront ainsi dénommés « Responsables de pôle » et auront pour mission d'animer leur pôle d'activités, proposer des projets au Comité Directeur et veiller au respect du budget qui sera alloué au pôle chaque saison.

La constitution d'un binôme a pour objet de ne pas faire porter la responsabilité sur une seule et même personne et c'est pourquoi nous imaginons la répartition suivante :

- Responsable animation
- Responsable budgétaire

Découpage budgétaire affiné

Des budgets spécifiques alloués aux Pôles d'activités

L'idée de fractionner le budget à travers les différents pôles repose sur la volonté d'autonomiser ces derniers afin de laisser plus de possibilité dans la concrétisation de projet.

Les +	Les responsabilités
Libre gestion budgétaire	Suivi du budget
Libre organisation des temps de travail du pôle	Présentation des actions au comité directeur
Allocation du temps de travail des salariés prédéfinie	Montage des dossiers subventions en lien avec les salariés
Identification des personnes clés via un organigramme	Compte-rendu d'actions au comité directeur

Collaboration plus étroite avec les clubs

Une réponse plus précises aux attentes et besoins des clubs

L'idée de donner plus de poids aux pôles d'activités est entre autres de permettre à des personnes issues des clubs de s'impliquer au niveau territorial pour permettre à des projets communs de voir le jour.

Comment ?

- **Par l'ouverture à tous les licenciés des pôles d'activités** : Les responsables de pôles vont pouvoir s'entourer d'équipes de bénévoles issus des clubs et inversement les licenciés pourront contacter les responsables pour s'investir dans leur pôle ;
- **Par l'identification sur le site du CT des personnes à contacter** pour prendre part aux actions/projets d'un pôle ;
- **Par le choix de s'investir sur une thématique** qui nous est chère et non pas sur la globalité des actions du CT ;
- Par le fait de pouvoir mener à bien des projets **en bénéficiant d'une partie du temps de travail des salariés** ;
- Par le fait de **porter la parole de son club et de ses licenciés** au sein de ses pôles pour favoriser les actions au bénéfice de tous ;

N'HESITEZ PAS & REJOIGNEZ-NOUS

contact@ct31-32.ffme.fr